

Mise à jour suite au dépôt du budget fédéral

13 avril 2022

VOTRE ÉQUIPE D'EXPERTS



Jasmin Guénette
Vice-président,
Affaires nationales



Jean-Marc Usher
Gestionnaire principal,
Ressources aux
entreprises

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Présentation de certaines mesures du budget fédéral 2022
3. Questions et réponses



Budget fédéral 2022

- Déposé le 7 avril. Page du budget du gouvernement fédéral : <https://budget.gc.ca/2022/home-accueil-fr.html>
- Réaction de la FCEI : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/communiqués-de-presse/le-budget-federal-est-une-occasion-ratee-daider-les-pme-se-retablir-de>

Si vous avez des questions spécifiques sur le budget ou d'autres enjeux :

- Appelez-nous au **1-833-568-3234**
- Envoyez-nous un courriel à fcei@fcei.ca

Taux d'imposition réduit

- L'accès au taux d'imposition des petites entreprises commence à diminuer lorsque le capital imposable atteint 10 millions \$ et il est éliminé complètement lorsque le capital imposable atteint 15 millions \$.
- Le gouvernement a annoncé que le plafond de capital imposable sera augmenté à 50 millions \$.
- La FCEI demande depuis de nombreuses années que cette mesure soit modifiée, car elle a un impact important sur les entreprises à forte intensité de capital, comme les concessionnaires automobiles et les agriculteurs.

Changements positifs apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)

- Le gouvernement met fin à sa politique voulant que, dans les régions où le taux de chômage atteint 6 % ou plus, une demande d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) soit automatiquement refusée pour certaines professions des secteurs de l'hébergement et de la restauration, ainsi que du commerce de détail.
- L'augmentation du plafond de la main-d'œuvre pour les postes à bas salaire occupés par des travailleurs étrangers temporaires dans le cadre du PTET, à 30 % dans certains secteurs et à 20 % dans d'autres.
- L'évaluation de l'EIMT sera dorénavant valide pendant 18 mois.

D'autres mesures intéressantes

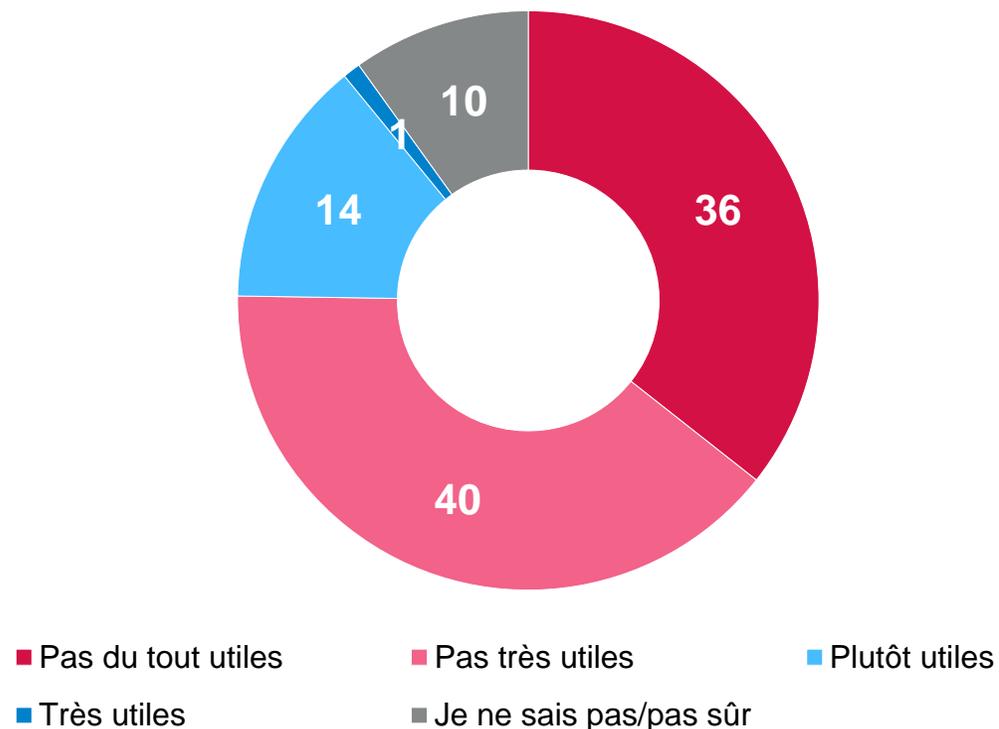
- Le budget fédéral 2022 propose aussi de créer la fiducie collective des employés, un nouveau type de fiducie exclusif qui appuie la propriété des employés. Cette mesure peut être une excellente option pour assurer la transition d'une entreprise quand vient le temps, pour le propriétaire, de prendre sa retraite.
- Le gouvernement propose également d'instaurer une déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre. Cette mesure permettrait la reconnaissance fiscale d'un maximum de 4 000 \$ par année en frais de déplacement et de réinstallation temporaire admissibles pour les gens de métier et les apprentis admissibles à compter de 2022.

Autres informations

- Tous les programmes d'aide se termineront le 7 mai.
- Déficit prévu de 52,8 milliards \$ pour 2022-2023, qui devrait passer à 8 milliards \$ d'ici 2026-2027.
- Pas de baisse des cotisations à l'AE et au RPC/RRQ.
- Des consultations supplémentaires pour réduire les frais de carte de crédit sont prévues.
- Pas de réduction de la paperasserie.
- Consultation sur le projet de loi C-208

Sondage postbudgétaire

Suite au dépôt du budget, nous avons fait un sondage auprès de nos membres. 76 % des propriétaires de PME ont trouvé que les mesures annoncées dans le budget fédéral 2022 n'étaient pas du tout utiles (36 %) ou pas très utiles (40 %). Seuls 15 % ont indiqué qu'elles seront utiles pour leur entreprise.



Augmentation du plafond de capital imposable permettant l'accès au taux d'imposition fédéral des petites entreprises lorsque le capital imposable atteint 50 M\$ au lieu de 15 M\$



Élimination progressive de tous les programmes d'aide COVID-19 destinés aux PME à partir du 7 mai 2022



Proposition de créer la fiducie collective des employés pour faciliter la transition des entreprises privées aux employés



Instauration d'une déduction de 4 000 \$ en frais de réinstallation temporaire pour les gens de métier et les apprentis



Amélioration de l'accès au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)



Adoption de nouvelles mesures concernant le logement, dont un soutien pour le logement abordable et l'achat d'une première maison



Mise en place d'un régime national de soins dentaires



Report des plans de retour à l'équilibre budgétaire avec un déficit prévu de 8,4 G\$ d'ici 2026-2027



Jusqu'à quel point les mesures annoncées dans le budget fédéral 2022 seront-elles utiles pour votre entreprise?



Certaines priorités postbudgétaires

- Augmentation des frais d'exploitation (ex.: taxes sur la masse salariale)
- Pénurie de main-d'œuvre
- Dépenses gouvernementales et déficits
- Réduction du fardeau réglementaire
- Réduction des frais de carte de crédit
- Perturbations de la chaîne d'approvisionnement



À VENIR

- Webinaire avec la vice-première ministre et ministre des Finances, Chrystia Freeland - le jeudi 14 avril à 15 h (HAE)
Vous pouvez toujours vous inscrire, [ici](#)
- Webinaire sur la cybersécurité : comment protéger votre entreprise en 2022 - le jeudi 28 avril à 13h (HAE)
Inscrivez vous [ici](#)

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!

Comme l'information change rapidement, nous mettons à jour régulièrement notre site

fcei.ca/covid19

Si vous avez d'autres questions :

- Appelez-nous au **1-833-568-3234**
- Envoyez-nous un courriel à fcei@fcei.ca



@cfib_fcei



@FCEI

@fceiQC



@FCEI



@CFIB/FCEI

Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante